

Syndicat National des Journalistes

Quotidiens Parisiens

Augmentation au 01 juillet 2008 0,60%
Valeur du point 15,73263 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 238,97 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 357,94 €
Secrétaire général de rédaction	260	4 090,48 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 539,84 €
Chef de service	215	3 382,52 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 146,53 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	2 894,80 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 753,21 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 674,55 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 595,88 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 438,56 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 344,16 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	2 045,24 €
Rédacteur stagiaire		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 045,24 €
Stagiaire 2e année	120	1 887,92 €
Stagiaire 1ère année	110	1 730,59 €
Indemnité d'appareil photo		72,29 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté.

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.